



CHARTRE DU CLUB

STEPHANOISE DE FUTSAL

Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant, entraîneur ou arbitre à respecter l'Ethique du futsal et du football en général.

Chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le futsal au sein du club, tout licencié doit :

- Avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)
- S'être acquitté du montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle
- Etre en capacité physique et psychologique de jouer au futsal (attestation médicale)

LE JOUEUR :

- Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement il doit en avvertir l'entraîneur le plus rapidement possible.
- Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par la catégorie dans laquelle il s'est engagé (compétitions, loisirs, jeunes,...).
- La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du futsal : chaussures pour surfaces intérieures, protège-tibias, short et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses co-équipiers (montres, bagues, bracelets).
- Il doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (ramasser les bouteilles d'eau, shampoing...)
- Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.
- Tout joueur punit en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du gymnase sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons suivant la décision de la commission de discipline.
- Tout joueur devra participer à l'encadrement des rencontres compétitives. Un planning sera établi et chaque joueur (compétition ou loisir) devra assurer des missions telles que la tenue de la table de marque, dirigeant responsable de la bonne tenue de la rencontre,... En cas d'absence lors d'une rencontre, le

joueur prévu sur le planning dirigeant devra trouver un remplaçant et informer l'entraîneur principal ou un membre du bureau du changement.

L'ENTRAINEUR / EDUCATEUR :

- Choisi par le bureau, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.
- Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.
- Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers.

LES PARENTS :

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

- Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.
- Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.
- Accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
- En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant dès que possible.
- Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

L'ADHESION AU CLUB VAUT ACCEPTATION DE LA CHARTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Comité Directeur